



Rupture de contrat-brevet de maîtrise

Par **Jordkyl**, le **23/06/2012** à **12:06**

Bonjour,

Engagé dans la Marine Nationale depuis 17 ans, je suis titulaire d'un brevet de maîtrise me liant à l'institution encore 2 années. Devant prochainement être démarché par une grosse entreprise pour un CDI, je voudrais savoir quels sont mes droits pour casser ce contrat qui me lie.

Ma situation familiale est la suivante : marié (célibataire géographique depuis 17 ans), 1 fille et un garçon (handicapé).